

GRAND SITE



DE FRANCE



**MAIRIE DE VERGISSON**

Département de Saône et Loire

---

**2 place de la mairie  
71960 VERGISSON**

téléphone 03 85 35 83 96

[mairie-vergisson@wanadoo.fr](mailto:mairie-vergisson@wanadoo.fr)

[web : vergisson.com](http://web:vergisson.com)

## **COMPTE RENDU DE SEANCE DU 5 avril 2016**

*Suivant l'article L 2121-25 du CGCT*

*Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande*

---

**Le 5 avril 2016 à 19 h 30, en mairie de Vergisson, s'est réunis sous la présidence de Monsieur Roger LASSARAT**

- **Mmes et Mrs Anne BROCHETTE, Didier VEILLITH, Pierre BAGNE, Eve REY, Eric FOREST, Gisèle MEUNIER, Laurent COLPART, Jean Michel GARRETTE**

---

### **1°/ Comptes administratifs 2015**

Le conseil municipal approuve l'ensemble des comptes administratifs 2015 conformes aux comptes de gestion du trésor public, présentant les résultats suivants :

Commune

Un excédent de fonctionnement de 197 304.14 euros

Un déficit d'investissement de 120 874.67 euros

Auberge

Un excédent de fonctionnement de 52 051.09 euros

Un excédent d'investissement de 25 309.11 euros

CCAS

Un excédent de fonctionnement de 5 894.91 euros

### **2°/ Affectations de résultats 2015**

Au vu des résultats d'investissements 2015 et des restes à réaliser dépenses et recettes constatés au 31/12/2015, le conseil municipal décide d'affecter les résultats 2015 aux budgets primitifs 2016 ainsi :

Commune

Affectation en réserves d'investissement de 109 308.67 euros

Report en fonctionnement de 87 995.47 euros

Report du déficit d'investissement de 120 874.67 euros

Auberge

Pas d'affectation.

Report en fonctionnement de 52 051.09 euros

Report en investissement de 25 309.11 euros

CCAS

Pas d'affectation suite à sa dissolution ; le résultat 2015 sera repris ultérieurement dans le budget communal 2016.

### **3°/ Taxes locales 2016**

Le conseil municipal décide d'appliquer en 2016 une augmentation de 4 % sur les taux des 3 taxes soit :

Taxe d'habitation : 14.88 %

Taxe foncière (bâti) : 21.47 %

Taxe foncière (non bâti) : 29.67 %

### **4°/ Subventions communales 2016**

Le conseil municipal décide de l'attribution des subventions suivantes :

ADMR : 80 euros

Club de la Bête Pharamine : 100 euros

FNACA : 40 euros

Sou des Ecoles : 200 euros

Coopérative scolaire du RPI : 100 euros

Amicale des sapeurs-pompiers : 130 euros

Comité floral : 1800 euros

EVA (eau vive) : 50 euros

Prévention routière : 50 euros

Festivinum : 100 euros

Réserve : 480 euros

### **5°/ Budgets primitifs 2016**

Le conseil municipal approuve les budgets primitifs 2016 :

Commune

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 484 152.00

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 514 143.00

Auberge

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 58 979.00

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 25 309.00

Le Maire, Roger LASSARAT